

SALARIE-E

>>>> **Tu refuses**

lorsque tu es ...

=> en emploi :

- la possibilité pour ton employeur de modifier unilatéralement ton contrat de travail
- qu'il puisse te pousser à une « rupture à l'amiable » ;
- ne plus pouvoir contester ton licenciement au prud'homme ; ...



=> au chômage ou en formation :

- un nouveau contrat de travail précaire, conditionné à la réalisation d'un projet ;
- le doublement de la période d'essai, triplement pour les cadres ;
- des cadeaux aux patrons, sans droits nouveaux pour les périodes de chômage ; ...

Pourtant, le gouvernement compte « étendre » l'accord puis faire voter une loi au printemps.

>>>> **Tu veux comme nous**

La garantie d'un revenu individuel en aucun inférieur au SMIC mensuel et la continuité des droits sociaux

>>>> **Alors, ensemble...**

- Une période de consultation « des personnes et organisations concernées » de 15 jours va bientôt débuter : **Signe et fais signer la déclaration « POUR DES DROITS NOUVEAUX ! »** lancée par 14 mouvements. Nous porterons ces déclarations au ministère le dernier jour de la *consultation*.
- Préparons nos mobilisations pour avoir le meilleur rapport de force durant le vote de la loi au printemps et la « négociation » prochaine de l'assurance chômage !

Pour rester informé : www.pourdesdroitsnouveaux.org



AC !- Agir ensemble contre le Chômage !
21^{er} rue Voltaire 75011 Paris - www.ac-chomage.org